

Pierre MARX

Expert-Comptable Diplômé
(par l'Etat)

Lauréat National du Meilleur
Mérite: 1984

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Colmar

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Apedi Alsace

60 rue de la Grossau

67100 STRASBOURG

Apédi Alsace
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Apédi Alsace,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Apédi Alsace relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les dotations ou produits de tarification perçus ou à percevoir ;
- le suivi des fonds associatifs ;
- le suivi des créances clients ;
- l'appréciation des charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim,
Le 29 mai 2024



Pierre MARX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Apedi Alsace Bilan propre ACTIF

Libellé	Montant brut 2023	Amort. et prov. 2023	Montant net 2023	Montant net 2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	245 974,92	245 974,92		
Autres immobilisations incorporelles	308 695,21	281 838,64	26 856,57	35 504,08
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	946 673,84	89 111,29	857 562,55	858 212,35
Constructions	21 502 437,50	14 296 105,63	7 206 331,87	7 961 918,26
Installations techniques, matériels et outillage	4 251 069,09	3 520 352,59	730 716,50	882 664,55
Autres immobilisations corporelles	11 833 010,51	9 344 687,49	2 488 323,02	2 551 907,50
Immobilisations corporelles en cours	371 687,45		371 687,45	481 154,32
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	147 657,34		147 657,34	147 657,34
Autres titres immobilisés	371 567,22		371 567,22	367 219,72
Prêts	284 725,92		284 725,92	224 663,00
Autres immobilisations financières	332 366,24		332 366,24	332 366,24
Immobilisations Affectées				40 500,00
TOTAL I	40 595 865,24	27 778 070,56	12 817 794,68	13 883 767,36
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				2 107,24
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	4 811,80		4 811,80	2 138,40
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	215 450,09		215 450,09	308 541,85
Avances et acomptes versés sur commandes	27 143,02		27 143,02	16 852,50
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	2 395 154,32	14 816,53	2 380 337,79	2 264 784,70
Autres créances	1 270 330,16		1 270 330,16	989 434,88
Valeurs mobilières de placement	6 719 619,78	154 269,50	6 565 350,28	4 321 847,96
Disponibilités	15 002 371,17		15 002 371,17	16 996 745,01
Charges constatées d'avance	79 946,00		79 946,00	79 664,34
TOTAL III	25 714 826,34	169 086,03	25 545 740,31	24 982 116,88
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	66 310 691,58	27 947 156,59	38 363 534,99	38 865 884,24
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R 314-96 du CASF.				



Bilan propre PASSIF

Libellé	Montant net 2023	Montant net 2022
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 793 331,19	4 793 331,19
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs	25 969,40	25 969,40
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	10 729 701,71	10 446 590,32
Réserves de compensation	1 508 175,26	1 412 096,97
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	1 071 273,42	1 071 273,42
Autres réserves	547 063,72	547 063,72
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	3 961 794,61	4 155 711,28
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-594 914,08	-594 914,08
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-1 185 170,89	-567 591,51
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-275 751,58	-303 437,57
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-809 439,62	-404 620,38
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 887 914,66	1 875 853,26
Provisions réglementées :	3 965 903,94	3 686 898,17
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	107 175,53	107 175,53
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	146 233,60	148 120,66
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	3 712 494,81	3 431 601,98
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	25 625 851,74	26 144 224,19
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	2 162 660,43	2 254 518,38
Provisions pour charges	611 220,22	622 362,77
Fonds dédiés	1 623 143,74	1 621 640,21
TOTAL III	4 397 024,39	4 498 521,36
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 050 100,73	2 435 509,25
Emprunts et dettes financières divers (3)	9 191,56	6 470,48
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 436,86	9 959,35
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	1 295 906,14	1 105 022,76
Dettes sociales et fiscales	3 987 923,43	3 933 925,39
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	151 001,04	118 404,39
Autres dettes (5)	404 396,78	491 181,76
Produits constatés d'avance	434 702,32	122 665,31
TOTAL IV	8 340 658,86	8 223 138,69
Ecart de conversion (passif) TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	38 363 534,99	38 865 884,24
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		



COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

PRODUITS	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	132 432,42	344 933,34
Production vendue :		
- prestations de services	2 391 649,70	2 083 667,31
- divers	1 526 765,56	1 412 438,39
Production stockée ou déstockage de production	2 673,40	805,96
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	27 579 844,21	26 987 909,35
Subventions d'exploitations et participations	1 265 684,75	1 053 750,13
Reprises sur amortissements et provisions	181 142,15	195 179,36
Utilisation des fonds dédiés reportés	116 345,52	198 701,14
Transferts de charges	24 520,00	26 113,08
Autres produits	5 799 812,02	5 123 214,33
TOTAL I	39 020 869,73	37 426 712,39
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	143 821,36	10 946,29
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	119 521,81	86 815,93
Reprises sur provisions	209 898,99	11 997,08
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 699,66	
TOTAL II	475 941,82	109 759,30
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	45 252,19	80 227,31
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	254 583,28	211 148,85
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	1 887,06	1 887,06
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		1 102,68
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Transferts de charges		
TOTAL III	301 722,53	294 365,90
TOTAL DES PRODUITS	39 798 534,08	37 830 837,59
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	809 439,62	404 620,38
TOTAL GENERAL (I + II + III)	40 607 973,70	38 235 457,97



COMPTE DE RESULTAT CHARGES

CHARGES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		42 574,41
Variation de stock	95 199,00	-72 050,92
Achats de matières premières et fournitures	681 187,33	370 875,24
Variation de stock	0,00	-13 352,99
Achats d'autres approvisionnements	808 716,44	1 207 031,28
Variation de stock	0,00	1 518,51
Achats non stockés de matières et fournitures	2 059 742,78	1 524 100,62
Services extérieurs et autres	6 993 054,58	6 344 206,86
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	1 822 350,23	1 448 538,15
- autres	205 877,47	191 326,04
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	18 444 330,27	17 351 974,28
- charges sociales	6 435 560,49	5 856 562,66
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	1 759 050,29	1 719 639,67
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	11 871,15	878,45
- pour risques et charges d'exploitation	32 274,81	646 170,30
Report en fonds dédiés	131 900,13	1 109 946,00
Autres charges	126 675,00	76 292,75
TOTAL I	39 607 789,97	37 806 231,31
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	154 269,50	209 898,99
Intérêts et charges assimilées	51 267,98	52 189,17
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 700,00	20 101,91
TOTAL II	212 237,48	282 190,07
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	465 224,32	44 165,91
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	41 829,10	2 740,69
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	280 892,83	100 129,99
- dotations aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	787 946,25	147 036,59
TOTAL DES CHARGES	40 607 973,70	38 235 457,97
RESULTAT CREDITEUR = Excédent		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	40 607 973,70	38 235 457,97



ANNEXE COMPTABLE

CONTENU	NON APPLICABLE	NON SIGNIFICATIF
1. FAITS MARQUANTS		X
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES		
2.1 Principes généraux		
2.2 Notes spécifiques		
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN		
3.1 Etat des immobilisations		
3.2 Dépréciation des actifs		
3.3 Etat des amortissements		
3.4 Frais d'établissements		
3.5 Fonds commercial commerciaux	X	
3.6 Etat des provisions		
3.7 Charges et produits constatés d'avance		
3.8 Charges à répartir	X	
3.9 Fonds associatifs		
3.10 Fonds dédiés		X
3.11 Echéances des dettes	X	X
3.12 Produits à recevoir		
3.13 Charges à payer		
3.14 Créances et dettes représentées par des effets		
3.15 Entreprises liées		X
3.16 Subventions d'investissement		X
	X	
4. COMPLEMENTS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	X	
4.1 Ventilation du chiffre d'affaire *		
4.2 Ventilation des transferts de charges		
4.3 Impôts sur les sociétés *		
	X	
5. AUTRES INFORMATIONS		
5.1 Engagements financiers		
5.2 Autres engagements hors bilan		
5.3 Ventilation effectif moyen * (et au 31.12)		
5.4 Ventilation des résultats par établissement		
5.5 Honoraires CAC		
5.6 Autres		
6.		

* uniquement pour personnes morales présentant 2 critères sur 3 : bilans > 2 M€, CA > 4 M€, sal > 50.

Les comptes annuels aux caractéristiques suivantes :



TOTAL BILAN : 38 363 534.99 €

RESULTAT : -809 439.62 €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 avril 2024.

Objet social, nature et périmètre des activités, moyens mis en œuvre

L'Apedi Alsace a été constituée au 1er janvier 2021 suite à la fusion-absorption par l'Aapei de Strasbourg de l'AAPEI de Saverne et de l'Association Travail & Espérance.

L'Apedi Alsace est une Association à but non lucratif dont la mission a été reconnue d'utilité publique en mai 2015.

L'Association adhère à l'Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (Unapei) et à ses différents échelons territoriaux.

Sa zone d'action s'étend dans le département du Bas-Rhin, principalement sur le territoire de l'Eurométropole et la région de Saverne. Elle peut, exceptionnellement, s'étendre au-delà du secteur préalablement défini, voire à d'autres départements. Elle agit conjointement avec les associations, les fondations et les établissements du même secteur d'activité.

Son Siège Social est établi au 60 rue de la Grossau - 67100 STRASBOURG.

Partie intégrante du mouvement parental, l'Apedi Alsace a pour buts de :

1. poursuivre au sein de l'Unapei, la défense, tout au long de leur vie, du point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des personnes en situation de handicap intellectuel (jeunes enfants, enfants, adolescents et adultes) et de leurs familles, en vue de favoriser leur plein épanouissement et leur inclusion sociale et/ou professionnelle,
2. apporter à ces familles et aux personnes en situation de handicap intellectuel l'appui moral et matériel indispensable, développer entre elles l'esprit d'entraide et de solidarité et les amener à participer activement à la vie associative,
3. favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents, proposer un accompagnement à la parentalité, assurer la pleine participation des familles et des personnes en situation de handicap intellectuel,
4. rechercher activement et expérimenter toute innovation, de toute nature, notamment technique et organisationnelle, permettant l'accomplissement de chacun des Projets de Vie des personnes en situation de handicap intellectuel,
5. venir en aide aux familles et aux personnes en situation de handicap intellectuel en :
 - leur communiquant toutes informations utiles et en leur prodiguant des conseils,
 - promouvant et en mettant en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire au meilleur développement physique, intellectuel et moral des personnes en situation de handicap intellectuel (jeunes enfants, enfants, adolescents et adultes),



6. défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes en situation de handicap intellectuel auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions, des autorités de tutelles, etc...

7. et, de manière générale, initier, concevoir, organiser et/ou mettre en œuvre toute activité sociale, médico-sociale, sanitaire, économique, de formation ou autre, susceptible, directement ou indirectement, de contribuer à l'amélioration de la situation individuelle ou collective des personnes en situation de handicap intellectuel et de leurs familles.

Les valeurs de l'Apedi Alsace s'inscrivent dans celles du mouvement parental Unapei. Elles reposent sur le socle que constitue la famille au sens le plus large. Celle-ci a son rôle primordial dans l'accueil, l'accompagnement et l'insertion dans la société de la personne handicapée mentale.

L'Apedi Alsace gère à fin 2023, 27 établissements, services et dispositifs, emploie 500 salariés qui accompagnent 1300 enfants, adolescents et adultes déficients intellectuels, autistes ou polyhandicapés.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Faits marquants

- Une année marquée par la crise inflationniste qui a un impact significatif sur les résultats de certains de nos établissements. Les lignes d'électricité, de gaz, de carburant et de repas ont fortement augmenté.
- Un renforcement de la PCO proratisé à 49 000 euros sur 2023 soit 290 000 euros en année pleine afin d'augmenter le nombre de dépistages et diagnostics d'enfants repérés sur tout le territoire du Bas Rhin.
- A la date de la clôture, 2 litiges sociaux sont en cours. Le montant total provisionné est de 27 773.68 €.
- La Commission finance s'est réunie les 13 et 14 avril, le 26 février et le 16 octobre 2023.
- Les CGI (contrôles de gestion interne), consistant en des vérifications aléatoires des dépenses réalisées, se sont déroulés avant l'Assemblée Générale en novembre pour le Fas la Licorne, en décembre 2023 pour l'Esat de Schiltigheim, en mai pour le FPS et en juin pour le Sajh et l'Esat de Saverne.
- Le CPOM TREMPLIN-SIFAS n'a toujours pas de compensation complète et pérenne de la subvention transport versée précédemment par le CD67. Un crédit non reconductible a été obtenu au titre de l'années 2023 à hauteur de 268 802 €.
- Le résultat 2023 est déficitaire. Cette situation négative est à mettre en lien avec :
 - o des honoraires pour des travaux de l'Esat de Mundolsheim de 480 k€.
 - o le versement mobilité (exonérés jusqu'à présent) est une nouvelle dépense correspondant à 2% de la masse salariale à hauteur de 259 k€
 - o une hausse des lignes électricité et gaz entre 2022 et 2023 à hauteur de 483 230k€
 - o une hausse de l'alimentation de 165 517k€.

Le CA du mardi 23 avril 2024 s'est prononcé favorablement :

sur l'affectation des résultats excédentaires, prioritairement à l'investissement ou en compensation des charges d'amortissements.



2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**2.1 Principes généraux**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce, au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et au règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Un changement de méthode a été opéré afin d'harmoniser les pratiques entre les différents ESAT. La provision pour congés payés est calculée dorénavant pour les 3 ESAT en ne prenant en compte que le salaire établissement et plus le salaire total cela a une incidence positive sur les comptes de 200k€.

2.2 Notes spécifiques à certains postes**2.2.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, de production ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Les frais accessoires sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations ou comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, **la base amortissable est égale à la valeur brute.**

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur durée d'utilisation ou d'usage est constatée par amortissement linéaire.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié par l'entité, aucune dépréciation n'a été constatée.

Information par poste significatif, soit :

- ✓ **Éléments constitutifs :** frais d'établissement de 245 974,92 €
frais & études de 1 674,40 €
Concessions & droits assimilés de 300 021 €
Fonds commercial de 7 000 €

- ✓ **Méthodes amortissements :** linéaires.



2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, de production ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Les frais accessoires sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations ou comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, **la base amortissable est égale à la valeur brute.**

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur **durée d'utilisation ou d'usage** est constatée par **amortissement linéaire**, soit:

Constructions	de	1	à	62	Ans
Installations techniques, matériel et outillage	de	1	à	15	Ans
Installations générales	de	1	à	20	Ans
Matériel de transport	de	3	à	7	Ans
Matériel de bureau et informatique	de	1	à	10	Ans
Mobilier	de	1	à	20	Ans

Les immobilisations acquises avec clause de réserve de propriété sont les suivantes : ESAT, avec réserve hypothécaire de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, **aucune dépréciation n'a été constatée.**

2.2.3 Titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

L'Apedi Alsace détient depuis 2014 une part de 1 000 € du capital social du groupement de coopération Gia4.

2.2.4 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

- L'action logement est un prêt porté à l'actif du bilan, valorisé au 31/12/2023 à 269 638 €
- Information par poste significatif : 39 896.37 € de dépôts et cautions.



2.2.5 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition, de production ou à leur valeur vénale.

Le coût d'acquisition est défini comme suit :

- prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, diminués des remises, des rabais et escomptes de règlement),
- + coûts directement attribuables (frais de transport, frais de manutention, ...),
- + charges de stockage, le cas échéant.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'œuvre directe),
- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour les biens fongibles, l'évaluation se fait par application du **coût moyen pondéré** ou selon la méthode du **premier entré, premier sorti**.

Si le cours ou la valeur de réalisation, diminué des frais proportionnels de commercialisation, est inférieur à la valeur déterminée selon les modalités ci-dessus, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

Nous n'avons pas de stock avec clause de réserve de propriété.

2.2.6 Créances

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est pratiquée de la différence.

2.2.7 Fonds associatifs

Certains fonds associatifs ne sont pas mis définitivement à disposition.

Ils sont appelés **FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE** (apports, libéralités ou subventions sous réserve d'une clause formelle de reprise).

2.2.8 Subventions d'investissement

Il s'agit de subventions affectées à des investissements dont la charge de renouvellement n'incombe pas à l'Association.

Les subventions sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés avec lesdites subventions.



2.2.9 Résultats

Les résultats, tant ceux de l'exercice que ceux antérieurs non encore affectés et figurant en report à nouveau, relèvent de **deux catégories**, soit :

- les résultats définitivement acquis ;
- les résultats pouvant être repris par un tiers financeur.

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.9.

2.2.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

▪ complément de rémunération des travailleurs handicapés :	511 032.45 €
▪ Indemnités de départ en retraite :	1 288 109. 64 €
▪ litiges prud'homaux :	27 773.68 €
▪ hausse des loyers de l'IME Le Tremplin :	100 187.77 €
▪ litige commercial :	452 777.03 €
▪ abondements CPF :	394 000.00 €

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.6.

2.2.11 Fonds dédiés

Les ressources attribuées au titre d'une action précise figurent dans les produits.

Le montant correspondant à la partie non utilisée à la clôture d'un exercice fait l'objet d'une affectation à un compte FONDS DEDIES par le biais d'une **charge ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES** (cpte 689).

Lors de leur utilisation effective, les ressources figurant sur le compte FONDS DEDIES sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements, par le biais d'un **produit REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS** (cpte 789)

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.10

2.2.12 Dettes

Le tableau des emprunts est produit en annexe.

Les autres dettes sont également présentées en annexe, en fonction de leur nature (sociales, fiscales ou autres) et de leur ancienneté.



2.2.13 Passifs éventuels

L'ensemble des passifs de l'Apedi Alsace figure au bilan au 31/12/2023.

Aucun risque connu à ce jour n'a été omis dans les annexes produites à l'appui des comptes clos au 31/12/2023.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

- 3.1** Etat des immobilisations
- 3.3** Etat des amortissements
- 3.6** Etat des provisions
- 3.7** Charges et produits constatés d'avance
- 3.9** Capital social / Fonds associatifs
- 3.10** Fonds dédiés
- 3.11** Echéances des créances et dettes
- 3.12** Produits à recevoir
- 3.13** Charges à payer
- 3.14** Subvention d'investissement

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 Ventilation du chiffre d'affaires**

Le Chiffre d'Affaires de l'ensemble des Esat et de l'EA Optimal ST s'élève à **3 607 565.44 €** hors prestations internes.

Le CA se décompose en plusieurs secteurs d'activité :

- **Conditionnement : 499 113.16 €**
- **Restauration : 786 316.48 €**
- **Prestations extérieures : 395 645.14 €**
- **Ventes de produits finis : 1 595 771.11€**
- **Blanchisserie : 210 168.74€**
- **Ventes de Mises : 103 300.58€**
- **Divers : 17 250.24€**

4.2 Ventilation des transferts de charges

Les transferts de charges représentent un montant total 24 520.00 € composés des remboursements d'assurances et des participations aux repas et activités des résidents.

4.3 Impôts sur les sociétés

L'impôt supporté en 2023, de 14 953.27 € est relatif à des produits financiers taxables, pour certains à 24 % et pour d'autres aux taux minorés de 15% ou 10%.



5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements financiers

Engagements reçus et donnés :

- L'Association bénéficie de la caution de la CEA en garantie de 2 prêts CDC ESAT SOC Schiltigheim et du Crédit COOP pour la partie ESAT COM Schiltigheim, CDC ESAT COM aux 3 Relais, Crédit Mutuel IME le Rosier Blanc à hauteur d'un capital restant dû.
- L'Association bénéficie également de la caution de la Ville de Saverne sur 2 prêts contractés auprès de la CDC par l'ESAT aux 3 Relais à hauteur du capital restant dû.
- L'Apédi Alsace est titulaire de 14 cartes de paiement :
 - 4 sur le compte Crédit coopératif, : une à l'utilisation exclusive du Président, une pour les achats en ligne du Siège social, une au nom de la Directrice générale et la dernière au nom de la Directrice du Camp.
 - 7 sur le compte Crédit Mutuel, pour les Directeurs d'établissements
 - 3 sur les comptes Caisse d'Épargne au nom des directeurs d'établissements.
- dans le cadre du contrat Unapei et Editions Ivoire du 19 décembre 1991, l'Apédi Alsace mouvemente depuis le 24 juillet 2001 un compte au nom des Editions Ivoire / Apédi Alsace, (avec procurations à 2 administrateurs).

5.2 Autres engagements hors bilan

✓ **HYPOTHEQUES**

Les bâtiments de l'ESAT de Schiltigheim dont l'Apédi Alsace détient la propriété font l'objet d'une pré notation hypothécaire au bénéfice des prêteurs.

5.3 Honoraires du CAC

L'annexe des comptes sociaux doit mentionner le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes (c. com. art. L. 822-11-II).

Au 31.12.2023, le montant inscrit en compte 622 s'élève à 69 600 €.



5.4 Autres informations**Méthode d'évaluation des engagements retraite**

Les engagements de retraite chiffrés sous la référence 5.1 sont évalués selon les modalités suivantes :

- Détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective,
- Intégration des charges sociales et fiscales correspondantes,
- Méthodologie :
 - pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ supposé à la retraite, 62 ans ;

En cas d'économies constatées sur le groupe 2 des comptes administratifs, conformément à la réglementation en vigueur, des provisions IDR ont été comptabilisées au passif du bilan.

- Le montant provisionné au bilan s'élève à 1 288 109.64€, l'engagement réel calculé étant de 2 169 037€.

Volontariat associatif

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ont perçu, en 2023, une rémunération totale de 214 982.49 €

Contributions volontaires en nature

Le temps offert par les bénévoles n'étant pas suivi numériquement, le chiffrage des contributions n'est pas valorisé.



3.1 Etat des immobilisations

Libellé	Valeur Brute Début d'Exercice 2023	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Valeur Brute Fin d'Exercice 2023
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	245 974,92			245 974,92
Frais de recherche et de développement	1 674,40			1 674,40
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	308 193,00	4 640,00	12 812,19	300 020,81
Droit au bail				
Fonds commercial	7 000,00			7 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Total Immobilisations incorporelles (I) :	562 842,32	4 640,00	12 812,19	554 670,13
Immobilisations corporelles :				
Terrains	854 432,12			854 432,12
Agencements et aménagements de terrains	92 241,72			92 241,72
Constructions	21 103 812,16	24 924,63	7 622,41	21 121 114,38
Constructions sur sol d'autrui	375 398,85	5 924,27		381 323,12
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 146 916,17	108 821,75	4 668,83	4 251 069,09
Autres immobilisations corporelles :	11 382 968,51	646 188,73	196 146,73	11 833 010,51
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 730 902,75	264 717,86	25 828,83	4 969 791,78
Matériel de transport	2 077 377,93	136 791,80	65 611,54	2 148 558,19
Matériel de bureau et matériel informatique	1 343 138,10	149 062,75	98 441,80	1 393 759,05
Mobilier	2 695 621,08	71 753,32	1 857,60	2 765 516,80
Cheptel				
Emballages récupérables				
Autres	535 928,65	23 863,00	4 406,96	555 384,69
Total Immobilisations corporelles (II) :	38 491 698,18	809 722,38	212 844,93	39 088 575,63
Immobilisations mises en concession (III) :				
Immobilisations en cours :				
Immobilisations corporelles en cours	459 679,83	780 553,06	868 545,44	371 687,45
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	21 474,49		21 474,49	
Total Immobilisations en cours (IV) :	481 154,32	780 553,06	890 019,93	371 687,45
Entreprises liées - Parts et créances (V) :	1 000,00			1 000,00
Participations et créances rattachées à des participations :				
Titres de participation	4 879,75			4 879,75
Autres formes de participation	141 777,59			141 777,59
Créances rattachées à des participations				
Créances rattachées à des sociétés en participation				
Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés				
Total Participations et créances rattachées à des participations (VI) :	146 657,34			146 657,34
Autres immobilisations financières :				
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activ. de portef. (droit de propriété)	367 219,72	4 347,50		371 567,22
Titres immobilisés (droit de créance)				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts	224 663,00	60 062,92		284 725,92
Dépôts et cautionnements versés	39 896,37	450,00	450,00	39 896,37
Autres créances immobilisées	292 469,87			292 469,87
Actions propres ou parts propres				
Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés				
Total Autres immobilisations financières (VII) :	924 248,96	64 860,42	450,00	988 659,38
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	40 607 601,12	1 659 775,86	1 116 127,05	41 151 249,93



Apedi Alsace
Consolidé 2023

3.3 Etat des amortissements

Libellé	Amortissements Début d'Exercice 2023	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Amortissements Fin d'Exercice 2023
Amortissements des Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	245 974,92			245 974,92
Frais de recherche et de développement	1 674,40			1 674,40
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	279 688,92	13 287,51	12 812,19	280 164,24
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total Amortissements Immobilisations incorporelles (I) :	527 338,24	13 287,51	12 812,19	527 813,56
Amortissements des Immobilisations corporelles :				
Terrains de gisement	88 461,49	649,80		89 111,29
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	13 481 746,97	754 286,03	6 334,27	14 229 698,73
Constructions sur sol d'autrui	35 545,78	30 861,12		66 406,90
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 264 251,62	260 256,49	4 155,52	3 520 352,59
Autres immobilisations corporelles :	8 372 648,21	669 270,78	182 712,73	8 859 206,26
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	<i>3 364 940,04</i>	<i>249 802,47</i>	<i>25 828,83</i>	<i>3 588 913,68</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>1 617 681,58</i>	<i>192 690,96</i>	<i>65 099,78</i>	<i>1 745 272,76</i>
<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	<i>1 104 350,65</i>	<i>119 995,47</i>	<i>91 380,52</i>	<i>1 132 965,60</i>
<i>Mobilier</i>	<i>2 285 675,94</i>	<i>106 781,88</i>	<i>403,60</i>	<i>2 392 054,22</i>
<i>Cheptel</i>				
<i>Emballages récupérables</i>				
<i>Autres</i>	<i>458 412,80</i>	<i>30 438,56</i>	<i>3 370,13</i>	<i>485 481,23</i>
Total Amortissements Immobilisations corporelles (II) :	25 701 066,87	1 745 762,78	196 572,65	27 250 257,00
Amortissements Immobilisations mises en concession (III) :				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	26 228 405,11	1 759 050,29	209 384,84	27 778 070,56



Apédi Alsace
Consolidé 2023

3.6 Etat des provisions et fonds dédiés

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants 2022	Dotations de l'Exercice 2023	Reprises de l'Exercice 2023	Montants 2023
Réserves de Compensation				
106856 - Des Déficits d'Exploitation				
106857 - Des Charges d'Amortissement				
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement	107 175,53			107 175,53
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations	148 120,66		1 887,06	146 233,60
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
145 - Amortissements Dérogatoires				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées	3 431 601,98	280 892,83		3 712 494,81
1483 - dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)				
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé	867 987,53	14 850,00		882 837,53
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant	2 563 614,45	266 042,83		2 829 657,28
Provisions pour Risques et Charges				
151 - Provisions pour Risques	940 763,74	32 274,81	98 487,76	874 550,79
152 - Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)				
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)	1 313 754,64		25 645,00	1 288 109,64
154 - Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				
155 - Provisions pour impôts (ESSMS privés)				
156 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (ESSMS privés)				
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices				
158 - Autres Provisions pour Charges	622 362,77		11 142,55	611 220,22
Dépréciations				
29 - Dépréciation des Immobilisations				
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours				
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	50 147,14	11 871,15	47 201,76	14 816,53
59 - Dépréciation des Comptes Financiers	209 898,99	154 269,50	209 898,99	154 269,50
Fonds Dédiés				
191 - Fonds reportés liés aux legs ou donations	199 383,92		81 332,98	118 050,94
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	1 066 472,45	76 231,00		1 142 703,45
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	297 773,99	35 669,13	43 001,60	290 441,52
195 - Sur Dons Manuels Affectés	58 009,85	20 000,00	6 062,02	71 947,83
196 - Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public				
TOTAL GENERAL	8 445 465,66	611 208,42	524 659,72	8 532 014,36



Apédi Alsace
Consolidé 2023

3. 7 Charges constatées d'avances

Total	79 946
assurance	13 374
<i>Maintenance</i>	9 067
<i>loyer</i>	7 065
<i>documentation</i>	396
<i>informatique</i>	49 943
<i>sorties éducatives</i>	100



Apédi Alsace
Consolidé 2023

3. 9 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	4 793 331	-	-	-	4 793 331
Fonds propres avec droit de reprise	25 969	-			25 969
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	13 477 024	271 714	130 227	22 752	13 856 214
Report à nouveau	2 689 768	- 676 334	847 556	955 032	1 905 958
Excédent ou déficit de l'exercice	- 404 620	404 620		809 440	- 809 440
Situation nette	20 581 473	-	977 784	1 787 224	19 772 033
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	1 875 853		232 668	220 607	1 887 915
Provisions réglementées	3 686 898		280 893	1 887	3 965 904
TOTAL	26 144 224	-	1 491 344	2 009 717	25 625 852



Apédi Alsace
Consolidé 2023

3. 10 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus	A l'ouverture de l'exercice	Fonds obtenus dans l'année	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés*
Dons et legs							
Don Prosper Appart 3 pièces	199 383,92		81 332,98			118 050,94	118 050,94
TOTAL	199 383,92	-	81 332,98	-	-	118 050,94	118 050,94
Concours publics							
Fonds dédiés CNR investissement	1 065 221,00	76 231,00				1 141 452,00	1 141 452,00
GOS IME le Rosier Blanc	1 251,45					1 251,45	1 251,45
TOTAL	1 066 472,45	76 231,00	-	-	-	1 142 703,45	1 142 703,45
Subvention d'exploitation (1)							
Gratification stagiaires	4 563,02	19 836,13	12 866,89			11 532,26	11 532,26
Crédit évaluation	12 120,29					12 120,29	12 120,29
PCO	29 448,72					29 448,72	29 448,72
Subvention masques	2 331,40					2 331,40	2 331,40
Subvention distributeur de gel	9 000,00					9 000,00	9 000,00
Subvention Falc	2 000,00		833,87			1 166,13	1 166,13
Fonds dédiés RTT	50 919,59					50 919,59	50 919,59
Fonds dédiés Salariés	42 405,49					42 405,49	42 405,49
Fonds dédiés Formation	27 525,13		5 760,00			21 765,13	21 765,13
Fonds dédiés intérêts self	18 000,00					18 000,00	18 000,00
Fonds dédiés test	5 372,00					5 372,00	5 372,00
Fonds dédiés renforcement effectif CAMSP	46 749,00					46 749,00	46 749,00
Fonds dédiés remplacement	17 000,00		17 000,00			-	-
Fonds dédiés chien d'accompagnement	939,35		939,35			- 0,00	-
Fonds dédiés personnel non perenne CAMSP		13 548,00				13 548,00	13 548,00
Fonds dédiés personnel non perenne EDPA		2 285,00				2 285,00	2 285,00
Situation critique IME TREMPLIN	29 400,00		5 601,49			23 798,51	23 798,51
TOTAL	297 773,99	35 669,13	43 001,60	-	-	290 441,52	290 441,52
Ressources liées à la générosité du public							
IME le Rosier Blanc	23 643,20					23 643,20	23 643,20
ESAT aux 3 Relais	4 557,58					4 557,58	4 557,58
FHTH Rennweg	1 248,29		747,14			501,15	501,15
IME le Rosier Blanc don spécifique	15 254,83					15 254,83	15 254,83
FAS la Licorne	8 568,27		1 889,28			6 678,99	6 678,99
PATIO CAMSP	4 737,68		1 425,60			3 312,08	3 312,08
Fonds dédiés Axa investissements		20 000,00	2 000,00			18 000,00	18 000,00
TOTAL	58 009,85	20 000,00	6 062,02	-	-	71 947,83	71 947,83
TOTAL GLOBAL	1 621 640,21	131 900,13	130 396,60	-	-	1 623 143,74	1 623 143,74



3.11 Etat des Échéances des Créances et des Dettes
Dossier : CAPEDI - CONSO APEDI - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

Libellé	Montant brut 2023	DEGRE D EXIGIBILITE	
CREANCES (a)			
Créances de l'actif immobilisé :		1 an au plus	à plus d' 1 an
Créances rattachées à des participations(25-26)	147 657		147 657
Prêts (274)	284 726		284 726
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	703 933		703 933
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	2 395 381	2 395 381	
Personnel et comptes rattachés (42)	9 517	9 517	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	44 627	44 627	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	633 315	633 315	
Autres	609 788	609 788	
Charges constatées d'avance (486)	79 946	79 946	
TOTAL CREANCES	4 908 890	3 772 574	1 136 317

DETTE (b)	Montant brut 2023	DEGRE D EXIGIBILITE		
Emprunts obligataires convertibles (161)		1 an au plus	à plus d' 1 an	à plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires (163)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	2 050 101	359 327	964 363	726 411
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	9 192	9 192		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	1 295 906	1 295 906		
Personnel et comptes rattachés (421,)	811 675	811 675		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	1 619 941	1 619 941		
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	1 556 307	1 556 307		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	151 001	151 001		
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	411 834	411 834		
Produits constatés d'avance (487)	434 702	434 702		
TOTAL DETTES	8 340 659	6 649 885	964 363	726 411



Apedi Alsace
Consolidé 2023

3.12 Produits à recevoir

NATURE	montant en fin d'exercice
Fournisseurs - Avoir à recevoir	28 634,99 €
remb usagers	209 916,51 €
Creances personnel et social	45 358,62 €
subvention	586 493,81 €
autres	335 553,89 €
TOTAL	1 177 322,83 €



Apédi Alsace
Consolidé 2023

3.13 Charges à payer

NATURE	montant en fin d'exercice
emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit : intérêts courus	7 379,52 €
Fournisseurs factures non parvenues	271 898,60 €
Dettes fiscales et sociales (y compris CP)	1 457 699,32 €
Autres charges à payer	16 664,89 €
TOTAL	1 753 642,33 €



Apedi Alsace
Consolidé 2023

3.14 Subvention d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	APEDI ALSACE	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	3 165 688,57	226 404,18	6 263,80	3 385 828,95
Affectées à des biens renouvelables				-
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	- 1 289 835,31	6 263,80	214 342,78	- 1 497 914,29
Affectées à des biens renouvelables				-
TOTAL	1 875 853,26	232 667,98	220 606,58	1 887 914,66

5.1 ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES

	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et caution	
Engagements en matière de retraite	2 169 037
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	2 169 037

ENGAGEMENTS RECUS

	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et caution	933 130
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	933 130



Apédi Alsace
Consolidé 2023

5.3 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN							
	ETP	HOMMES	FEMMES		SALARIES	HOMMES	FEMMES
Cadres	18,00	8,00	10,00		18,00	8,00	10,00
Chefs de services	23,00	9,00	14,00		23,00	9,00	14,00
administratifs	34,62	5,69	28,93		38,00	6	32,00
socio-éducatif	247,30	68,78	178,52		262,00	72,00	190,00
para-médical	27,35	0,56	26,79		39,00	2,00	37,00
médical	20,27	1,74	18,53		32,00	5,00	27,00
autres	87,71	28,70	59,01		96,00	31,00	65,00
Total	458,25	122,47	335,78		508	133	375



Effectif par service au 31/12/23

	APEDI ALSACE	APEDI ALSACE
ETABLISSEMENTS	31/12/2022	31/12/2023
SIEGE	3,00	2,00
SAF	16,00	20,69
SIEGE	19,00	22,69
<i>Dont stagiaires</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
MULTIACCUEIL	11,96	14,06
CRPEH	11,00	12,00
SESSAD	15,77	16,87
SIFAS	22,33	22,40
CAMSP	20,24	20,56
TREMPLIN	38,07	40,94
IME ROSIER BLANC	24,51	25,02
SESSAD SAVERNE	3,00	3,00
SECTEUR ENFANCE	146,88	154,85
<i>Dont stagiaires</i>	<i>3,00</i>	<i>2,00</i>
SAJH-SAVS	55,82	56,91
FAS LA LICORNE	19,41	20,06
RENNWEG	11,00	11,00
SAVS SAVERNE	2,00	1,40
FHTE	15,93	15,93
FPS	8,36	8,86
SATE	3,00	3,00
FHPH-SAS-FAS	36,74	41,11
FAM EOLYS	33,52	29,83
SECTEUR ADULTES	185,78	188,10
<i>Dont stagiaires</i>	<i>4,00</i>	<i>8,00</i>
EA OPTIMAL ST	13,31	11,74
ESAT SOC	32,70	34,60
ESAT 3 RELAIS SOC	19,62	20,62
ESAT MUNDO SOC	25,05	25,65
SECTEUR TRAVAIL	90,68	92,61
<i>Dont stagiaires</i>	<i>1,00</i>	<i>2,00</i>
TOTAL Stagiaires	8,00	12,00
TOTAL APEDI	434,34	446,25

Apedi Alsace
Consolidé 2023



5 . 4 RESULTATS COMPTABLES PAR ETABLISSEMENTS 2023

	RESULTAT COMPTABLE	RESULTAT SS CONTRÔLE	RESULTAT APEDI
ESAT COM SCHILITGHEIM	252 812,05		252 812,05
ESAT COM MUNDO	136 096,26		136 096,26
ESAT 3 RELAIS COM	86 121,96		86 121,96
EA OPTIMAL	14 357,55		14 357,55
GESTION LOCATIVE	837,52		837,52
SIEGE ASSOCIATIF	-352 690,50		-352 690,50
MULTIACCUEIL	965,28		965,28
EMPEH/CRPEH/LAEP	15 044,04		15 044,04
CAMSP	88 954,11	88 954,11	
TREMLIN	329 794,20	329 794,20	
IME ROSIER BLANC	2 672,79	2 672,79	
SESSAD SAVERNE	611,75	611,75	
SIFAS	138 038,25	138 038,25	
FAM EOLYS SOIN	-128 055,24	-128 055,24	
SIEGE SOCIAL	-58 515,56	-58 515,56	
ESAT SOCIAL AC STAUBES	-90 339,78	-90 339,78	
ESAT 3 RELAIS SOCIAL	-77 692,27	-77 692,27	
ESAT SOC MUNDO	-50 311,57	-50 311,57	
SAVS SCHILTIGHEIM	-30 929,66	-30 929,66	
SAJH	-83 349,79	-83 349,79	
FAS LA LICORNE	-144 097,32	-144 097,32	
FHTH	-65 387,86	-65 387,86	
SAVS SAVERNE	335,78	335,78	
FHTE	-224 320,10	-224 320,10	
FPS	-32 433,41	-32 433,41	
SATE	-15 683,02	-15 683,02	
FHPH	-280 809,88	-280 809,88	
FAM EOLYS HEBERGEMENT	-241 465,20	-241 465,20	
TOTAL	-809 439,62	-962 983,78	153 544,16



Apedi Alsace
Consolidé 2023